

L'ASSOCIATION BRUIT DE LIRE

L'association Bruit de Lire, créée en 1991 par des enseignants de l'académie de Rennes, a pour objet de promouvoir la lecture et l'écriture auprès de tous les publics et en particulier des jeunes.

L'équipe, composée de bénévoles et d'une chargée de projet salariée, partage des valeurs d'échange et d'ouverture sur le monde et souhaite, par son action, aider les lycéens à devenir, non seulement des lecteurs, mais aussi des citoyens capables de lire le monde qui les entoure et d'exercer leur esprit critique de façon autonome et responsable.

> La première action de l'association a été la création en 1991 des Rencontres nationales Goncourt des lycéens de Rennes, dans le prolongement du Goncourt des lycéens né quelques années plus tôt (1988).

Depuis 2001, le ministère de l'Éducation nationale a confié à Bruit de Lire la coordination du prix Goncourt des lycéens auprès des établissements participants. Ainsi, en lien avec la direction de l'Enseignement et la Fnac, Bruit de Lire assure notamment :

- le lien avec les DAAC en charge du choix des établissements participants ;
- le lien entre les différents interlocuteurs du prix ;
- la diffusion des informations pratiques liées à l'opération : respect du calendrier, organisation générale...
- l'organisation logistique et l'accueil du jury lors des délibérations nationales à Rennes ;
- le lien avec le rectorat (DAAC) et le Clemi Bretagne, notamment pour faciliter le travail autour du journal du Goncourt des lycéens,

Dans le prolongement du prix Goncourt des lycéens, l'association :

- met en œuvre le **concours de critique littéraire** organisé par la région Bretagne à destination des lycéens, concours qui compte plus de 1000 participants chaque année ;
- propose des **passerelles entre lecture scolaire et lecture publique** grâce à des rencontres lycéens - adultes dans les bibliothèques et les espaces culturels,

Pour son action dans le cadre du Goncourt des lycéens, l'association Bruit de Lire a reçu du ministère de l'Éducation nationale l'agrément « Association éducative complémentaire de l'enseignement public ».